



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 4 avril 2022

Soutien aux familles et enfants en Ukraine

DÉLIBÉRATION**N° 2022 – 047**

En exercice : 38
Titulaires présents : 28
Suppléants présents : 0
Pouvoirs : 8
Absent : 1
Retard : 1
Nombre de votants : 36

Le 4 avril de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à Luxeuil-les-Bains, Salle du conseil municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Éric PETITJEAN secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	POUV	Éric PETITJEAN	Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	P		Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	P	Roland CHAMAGNE	Sébastien RICHARDOT	POUV	Jacques DESHAYES
Christian CHAMAGNE	POUV	Gérard GROSJEAN	Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	R	
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

L'escalade des tensions qui a débuté le 24 février 2022 et les tirs d'armes lourdes menacent gravement la population dans tout le pays en particulier la vie de 7,5 millions d'enfants du pays. Des centaines d'habitations ainsi que des écoles, des hôpitaux, des orphelinats et des centres de santé ont été endommagés ou détruits. C'est un moment terrifiant pour les enfants et les familles en Ukraine. Les jeunes ukrainiens sont privés de leur enfance et subissent des traumatismes et des troubles émotionnels profonds.

Selon les estimations de l'UNICEF :

- 12 millions de personnes et 2,9 millions d'enfants ont besoin d'une aide humanitaire ;
- 3,3 millions de réfugiés ont traversé les frontières de l'Ukraine vers les pays voisins ;
- 6.5 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays ;
- 58 enfants ont été tués et 68 ont été blessés.

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2022		
Objet	Soutien aux familles et enfants en Ukraine	Délibération n°2022	047
		Page 2 sur 2	

Pour répondre à l'urgence des besoins, l'UNICEF a amplifié ses actions pour fournir une assistance la plus large possible. Pour cela, l'UNICEF a un besoin urgent de financement – qui s'élève à 349 millions de dollars - pour répondre rapidement et efficacement aux besoins essentiels et préparer l'arrivée de réfugiés dans les pays voisins.

Ces fonds permettront d'aider plus de 3,5 millions de personnes, dont 2,2 millions d'enfants.

Partenaire d'UNICEF France, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil, reconnue comme collectivité Amie des enfants et membre du réseau Ville amie des enfants, signera le 6 avril 2022 avec l'UNICEF son nouveau plan d'action au service des enfants et des jeunes, à leur éducation et contribuer à la mission de l'UNICEF de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

Au moment où sont plongés dans une profonde détresse des millions d'enfants ukrainiens, la Communauté de communes souhaite signifier sa solidarité en apportant une aide financière à l'UNICEF pour répondre à l'urgence des besoins des enfants et atténuer leurs souffrances extrêmes afin de leur permettre l'accès à l'eau, aux soins de santé, à l'éducation et à la protection.

Par ailleurs, dans le cadre de l'installation de plusieurs familles réfugiées d'Ukraine sur le Territoire, les accueils de loisirs du Pays de Luxeuil joueront un rôle majeur dans l'intégration des enfants. Par le jeu, les enfants pourront créer des liens avec leurs pairs, mieux maîtriser la langue française et retrouver des moments d'insouciance à travers des moments de loisirs.

Aussi, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil souhaite apporter un soutien aux familles ukrainiennes bénéficiant du statut de protection temporaire, accueillies dans les communes du Pays de Luxeuil et dont les enfants vont fréquenter les accueils de loisirs en appliquant à ces familles, au moment de leur première inscription au service d'accueil et par défaut, le Quotient familial le plus favorable, celui de la tranche 1.

Décision

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité**, le conseil communautaire

- **DECIDE** de consacrer une somme de 3 000 € pour venir en aide aux familles ukrainiennes ;
- **DECIDE** d'affecter une partie de cette somme de 3000 € à UNICEF France en lui accordant une aide financière de 1 500 € ;
- **DECIDE** d'appliquer aux familles ukrainiennes ayant le statut de protection temporaire des tarifs des accueils de loisirs sur la Tranche 1 de la politique tarifaire des accueils de loisirs ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à entamer et signer les démarches nécessaires à l'exécution de la décision.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme


 Le Président
Jacques DESHAYES


Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000755-20220404-D2022_047-DE